



Rapport Annuel
Sur le prix et la Qualité
du
Service Public d'Assainissement Collectif
- Exercice 2016 -

(en vertu de l'article L-2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales)

SOMMAIRE

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

PAGE 3

- Présentation du service
- Estimation de la population desservie (D.201.0), nombre d'abonnés
- Volumes facturés
- Autorisations de déversements d'effluents industriel (D.202.0)
- Le réseau de collecte en 2016 (hors branchements)
- Travaux de renouvellement de réseau assainissement en 2016
- Les ouvrages de relèvement
- Les Stations de traitement :
 - * Station d'ANGOISSE
 - * Station de DUSSAC
 - * Station de LANOUAILLE
 - * Station de PAYZAC/SAVIGNAC LEDRIER
 - * Station de PREYSSAC D'EXCIDEUIL
 - * Station de ST CYR LES CHAMPAGNES
 - * Station de ST SULPICE D'EXCIDEUIL
 - * Station de ST MEDARD D'EXCIDEUIL
 - * Station de SARLANDE
 - * Station de SARRAZAC
 - * Station de SAVIGNAC LEDRIER
 - * Glossaire

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

PAGE 26

- Connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P201.2)
- Conformité de la collecte et de l'épuration des effluents
- Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées (P206.3)
- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
- Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PAGE 31

- Fixation des tarifs en vigueur
- Prix du Service sur l'Assainissement collectif
- Composantes de la facture eaux usées d'un usager consommant 120 m³/an (D204.0)
- Dépenses d'exploitation
- Recettes d'exploitation
- Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

PAGE 34

- Investissements du service assainissement collectif
- Etat de la dette en 2016
- Amortissements réalisés en 2016

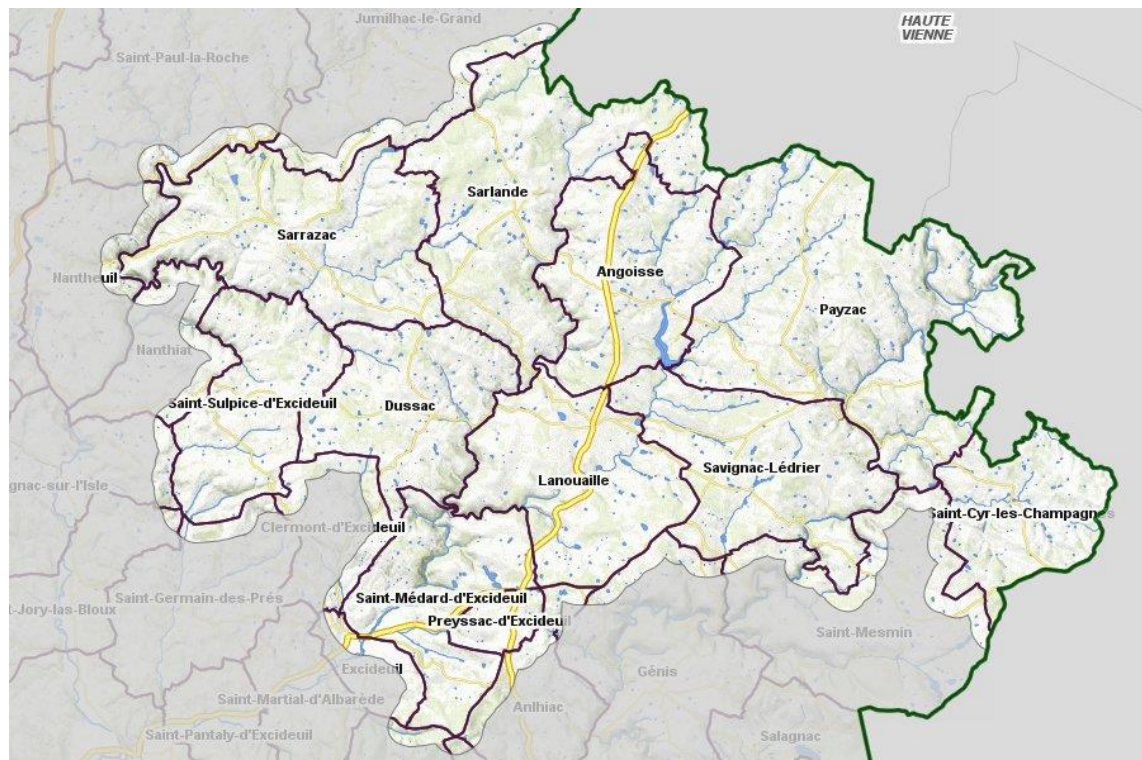
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Présentation du service :

La compétence « Assainissement collectif » a été déléguée à la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille par les 11 communes la constituant (Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, Preyssac d'Excideuil, St Cyr les Champagnes, St Médard d'Excideuil, St Sulpice d'Excideuil, Sarlande, Sarrazac et Savignac Lédrier) :

- le 22 août 2008, pour les communes de : Angoisse, Dussac, St Cyr les Champagnes, St Sulpice d'Excideuil, Sarlande, Sarrazac
- le 1^{er} janvier 2009 (fin de l'exercice budgétaire) pour les commune de Lanouaille et de Payzac / Savignac Lédrier
- le 1^{er} janvier 2010 pour les communes de Preyssac d'Excideuil et de St Médard d'Excideuil (date d'entrée à la Communauté de communes du pays de Lanouaille)

Cette compétence est exercée en régie directe par la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille.



Pour assurer ce service, la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille dispose du patrimoine suivant :

- **32,736** kilomètres de canalisations constituant les réseaux de collecte des eaux usées et sanitaires,
- **9** postes de relèvement des eaux usées,
- **11 Stations d'épuration :**
 - * 1 lagune à Angoisie (283 EH)
 - * 1 station de type boues activées à Payzac/La Chapelle (commune de Savignac Lédrier) 1000 EH
 - * 9 stations de type filtres plantés de roseaux :
 - Dussac : 130 EH
 - Lanouaille : 1000 EH
 - Preyssac d'Excideuil : 120 EH
 - St Cyr les Champagnes : 100 EH
 - St Médard d'Excideuil : 255 EH
 - St Sulpice d'Excideuil : 160 EH
 - Sarlande : 150 EH
 - Sarrazac : 150 EH
 - Savignac Lédrier 60 EH

👉 Estimation de la population desservie, nombre d'abonnés (D201.0) :

Communes	Type de Station d'épuration	Nombre d'Abonnés Assainissement Raccordés et raccordables	Estimation de la population desservie (d'après taux d'occupation INSEE)	Nombre d'Abonnés Assainissement Actifs en 2015	Nombre d'Abonnés Assainissement Actifs en 2016	Evolution
ANGOISSE	STEP - Lagunage	110	210	98	98	0 %
DUSSAC	STEP - Filtres plantés de roseaux	64	108	53	52	-1.89 %
LANOUAILLE	STEP - Filtres plantés de roseaux	329	639	280	280	0 %
PAYZAC/LA CHAPELLE (commune de Savignac Lédrier)	STEP - Boues activées	403	664	349	354	+ 1.43 %
PREYSSAC D'EXCIDEUIL	STEP - Filtres plantés de roseaux	51	90	41	41	0 %
ST CYR LES CHAMPAGNES	STEP - Filtres plantés de roseaux	32	42	19	25	+ 31.58 %
ST MEDARD D'EXCIDEUIL	STEP - Filtres plantés de roseaux	46	76	36	36	0 %
ST SULPICE D'EXCIDEUIL	STEP - Filtres plantés de roseaux	89	129	70	68	-2.86 %
SARLANDE	STEP - Filtres plantés de roseaux	32	56	10	21	+ 110 %
SARRAZAC	STEP - Filtres plantés de roseaux	55	72	43	36	-16.28%
SAVIGNAC LEDRIER Bourg	STEP - Filtres plantés de roseaux	27	43	3	22	+ 633.33%
TOTAL Raccordés		1238	2 129	1002	1033	+ 3.09 %



Volumes facturés :

Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
58 023	60 401	63 615	+ 5.32 %



Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) :

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques en application et conformément aux dispositions de l'article L1331.10 du Code de la santé publique est de 2 :

- Usine REPETTO - St Médard d'Excideuil
- EHPAD Les Jardins de Plaisance - Lanouaille

👉 Le réseau de collecte en 2015 (hors branchements) :

Communes	2015	2016	Evolution
ANGOISSE	2297 ml (dont 168 ml de conduite de refoulement - Nouveau lotissement communal)	2297 ml (dont 168 ml de conduite de refoulement - Nouveau lotissement communal)	0 %
DUSSAC	1844.35 m	1844.35 m	0 %
LANOUAILLE	7 569 ml (dont 480 ml de conduite de refoulement)	7 569 ml (dont 480 ml de conduite de refoulement)	0 %
PAYZAC/LA CHAPELLE (commune de Savignac Lédrier)	10 100 ml (dont 1219 ml de conduite de refoulement)	10 100 ml (dont 1219 ml de conduite de refoulement)	0 %
PREYSSAC D'EXCIDEUIL	1 206.20 ml	1 206.20 ml	0 %
ST CYR LES CHAMPAGNES	1 294.75 ml (dont 235.5 ml de conduite de refoulement)	1 294.75 ml (dont 235.5 ml de conduite de refoulement)	0 %
ST MEDARD D'EXCIDEUIL	2 455 ml (dont 1058 ml de conduite de refoulement +282 ml refoulement jusqu'à la STEP)	2 455 ml (dont 1058 ml de conduite de refoulement +282 ml refoulement jusqu'à la STEP)	0 %
ST SULPICE D'EXCIDEUIL	2 594.22 ml	2 594.22 ml	0 %
SARLANDE	690 ml	690 ml	0 %
SARRAZAC	1 831,10 ml	1 831,10 ml	0 %
SAVIGNAC LEDRIER	854 ml	854 ml	0 %
TOTAL en ml	32 735.62 ml	32 735.62 ml	0 %

Travaux de renouvellement de réseau assainissement en 2016 :

Lanouaille :

- Mise en sécurité et en conformité des tabourets de branchement (remplacement) aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du lotissement HLM viabilisé (terrains nus),
- Remplacement de réhausses de 3 regards situés dans le pré derrière le gymnase
- Remplacement des tampons des 2 regards présents sur l'accotement de la route « de la Plagne »
- Remplacement du tampon du regard présent au carrefour de la route de la Plagne et de la RD 704
- Remplacement du regard présent devant le collectif HLM

Les ouvrages de relèvement :

COMMUNES	Lieu d'Implantation	Année de mise en place des pompes - renouvellement	Nombre de pompes
ANGOISSE	Le Bourg Nouveau Lotissement	2010	2
LANOUAILLE	La Gare	1990 / 2011	2
PAYZAC/LA CHAPELLE (commune de Savignac Lédrier)	La Croix des Brousses	2014 / 2014	2
	La Croix Merle	1998	2
	La Gaudie	2006	2
	Lotissement communal	2015	2
ST CYR LES CHAMPAGNES	Le Bourg	2013	2
ST MEDARD D'EXCIDEUIL	Sud-Bourg	2013	2
	Le Baradis	2013	2

Les stations de traitement :

STATION D'ANGOISSE

Type de station : lagunage naturel

Situation : « Le Gironeix »

Mise en service : juin 1991.

Capacité nominale : 283 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	17 Kg/j	45 m ³ /j



Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : affluent de La Loue

Rendement épuratoire en 2016 :

La station d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 30 Kg/j de DBO5, la fréquence minimale des contrôles d'autosurveillance est de 1 tous les 2 ans - Arrêté du 21 juillet 2015.

Il n'y a pas eu de bilan en 2016, la prochaine mesure est planifiée en 2017.

Toutefois, le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Epuration (SATESE - service de l'ATD24) précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre des visites de contrôle que la qualité de l'eau traitée est satisfaisante.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
11/04/2016	39	120	46	28	28.1	2.8

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 900 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Boues : les boues sont stockées dans le premier bassin de lagunage

Travaux engagés en cours de l'exercice 2016 :

- Remplacement du compteur électrique du Poste de relevage
- Vidange du bac dégraisseur de la station d'épuration - 1000 l dépotés à la station d'épuration de St Yrieix la Perche
- Piégeage de ragondins

Travaux à prévoir :

- Diagnostic du dispositif d'assainissement
- Limiter érosion sur berges 2^{ème} et 3^{ème} lagunes

STATION DE DUSSAC

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Chadelou

Mise en service : juillet 2010.

Capacité nominale : 130 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	7.8 Kg/j	20 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : ruisseau puis La Basse Loue



Rendement épuratoire en 2016 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que la qualité de l'eau traitée est très satisfaisante.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
11/04/2016	7	41	<3	15	69.2	5.30

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 40 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2016 :

- Hydrucurage de la totalité du réseau + Inspection caméra de l'ensemble du réseau mandaté par l'entreprise EIFFAGE TP suite aux malfaçons constatées lors de la réception du chantier (engagement de suivi du comportement du réseau par l'entreprise)
- Désherbage naturel avec boue d'ail pour éliminer lisier sur les 2 étages et immersion du 2nd étage sur une période de 3 semaines

STATION DE LANOUAILLE

Type de station : filtres plantés de roseaux -
Situation : « Le Pont » - 24 270 LANOUAILLE
Mise en service : octobre 2013
Capacité nominale : 1000 EH
Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	60 Kg/j	135 Kg/j	80 Kg/j	15 Kg/j	4 Kg/j	150 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Autorisation du 13/05/2013
Milieu récepteur de rejet : La Haute Loue

Rendement épuratoire en 2016 :

En moyenne sur l'année, la station a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes*

	Volume d'effluent m ³ /j	Charge arrivant (Kg/j)	Concentration en sortie (mg/l)	Rendement (%)
DCO	51.1	39.1	44	94
DBO5		15.4	3	99
MES		17.3	6	98.2
NK		4.71	3.65	95.9
Pt		0.414	5.30	33.1

* données moyennes calculées sur les 2 bilans d'autosurveillance réalisés en 2016



Sous-produits :

Matières de dégrillage : 1 560 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2016 :

- Remplacement du compteur de bâchées de la chasse n°1
- Remplacement de réhausses de 3 regards situés dans le pré derrière le gymnase
- Remplacement des tampons des 2 regards présents sur l'accotement de la route « de la Plagne »
- Remplacement du tampon du regard présent au carrefour de la route de la Plagne et de la RD 704
- Remplacement du regard présent devant le collectif HLM
- Hydrocurage de 2900 ml de réseau ainsi que du poste de refoulement de la Gare et les ouvrages et canalisations en entrée de Station d'épuration (regard de tête, dégrilleur + les 2 chasses du 1^{er} étage)
- Remplacement de la mousse d'étanchéité de toutes les chasses
- Remplacement de la poire de la chasse n°3
- Police de réseau :
 - o déconnexion des eaux pluviales au niveau du collège de Lanouaille
 - o Mise en sécurité et en conformité des tabourets de branchement (remplacement) aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du lotissement HLM viabilisé (terrains nus),

Travaux à prévoir :

- Prospection supplémentaire sur le réseau pour localiser les entrées d'eaux parasites
- réhabilitation pompes + hydraulique du poste de relevage de la Gare

STATION DE PAYZAC / SAVIGNAC LEDRIER

Type de station : boues activées

Situation : « La Croix Merle » - 24 270 PAYZAC

Mise en service : janvier 1999

Capacité nominale : 1 000 EH

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	DCO	Débit
Capacité	60 Kg/j	105 Kg/j	150 m³/j

Autorisation de rejet :

Autorisation du 06/10/1998

Milieu récepteur de rejet : L'Auvézère



Rendement épuratoire en 2016 :

En moyenne sur l'année, la station a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes* :

	Volume d'effluent m³/j	Charge arrivant (Kg/j)	Concentration en sortie (mg/l)	Rendement (%)
DCO	33.8	46.5	52.5	95.7
DBO5		20.8	4.5	99.2
MES		25.75	8	98.95
NK		4.09	7.9	93.75
Pt		0.4	3.85	67.55

*données moyennes calculées sur les 2 bilans d'autosurveillance réalisés en 2016

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 2 380 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Filière Boues : Déshydratation naturelle, épaissement

264 m³ ont été épandus conformément au plan d'épandage.

Travaux engagé en cours de l'exercice 2016 :

*** Station d'épuration :**

- Remplacement de la poire permettant déclenchement de la recirculation du clarificateur vers le bassin d'aération
- Réparation de la tige permettant l'ouverture de la vanne présente entre le clarificateur et le puits d'extraction - recirculation

Travaux, actions à prévoir :

- Diagnostic du dispositif d'assainissement collectif

STATION DE PREYSSAC D'EXCIDEUIL

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Sol du Tapou

Mise en service : juillet 2005

Capacité nominale : 120 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	7.2 Kg/j	18 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : Ru sans nom

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2016 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que l'eau traitée est d'excellente qualité.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
05/04/2016	2	<30	<3	1.6	33.3	5.1
12/07/2016	<2	<30	<3	<1	43.9	7.20

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 50 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2016 :

- Changement roulement sur clapet de fermeture de la 1^{ère} chasse



STATION DE ST CYR LES CHAMPAGNES

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Moulin de St Cyr

Mise en service : juin 2013

Capacité nominale : 100 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	6 Kg/j	15 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : les effluents sont en majorité infiltrés (second étage non étanche + billons).

Le trop plein est envoyé dans le ruisseau Le Montaleau

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2016 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que l'eau traitée est d'excellente qualité.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
05/04/2016	3	<30	<3	2.40	21.4	2.6

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 10 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères



STATION DE ST MEDARD D'EXCIDEUIL

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Les Gissoux

Mise en service : janvier 2013.

Capacité nominale : 255 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	15.3 Kg/j	38.3 m³/j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : les effluents sont en majorité infiltrés. Le trop plein est envoyé dans La Loue

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2016 :

En moyenne sur l'année, la station a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes* :

	Volume d'effluent m³/j	Charge arrivant (Kg/j)	Concentration en sortie (mg/l)	Rendement (%)
DCO	18.5	8.19	37.5	94.2
DBO5		2.08	3	97.9
MES		4.93	3.5	99.3
NK		1.14	1.70	98
Pt		0.097	3.20	58.8

*données moyennes calculées sur les 2 bilans d'autosurveillance réalisés en 2016

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 2 Kg évacué dans le cadre des Ordures Ménagères



Travaux engagés en cours de l'exercice 2016 :

- Remplacement du compteur de la 2^{ème} chasse
- Remplacement d'un tabouret aux frais du propriétaire
- En garantie constructeur :
 - Réparation d'un trou dans le regard R11 par l'entreprise DUBREUILH
 - Remise en place d'un joint d'étanchéité au niveau de l'arrivée du poste de relevage individuel dans le poste de relevage du Sud bourg

STATION DE ST SULPICE D'EXCIDEUIL

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Ygonie

Mise en service : juillet 2010.

Capacité nominale : 160 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	9.6 Kg/j	24 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : les effluents sont en majorité infiltrés. Le trop plein est envoyé dans un fossé puis dans le ruisseau Le Ravillou

Gestion de la station :

La station est gérée en régie



Rendement épuratoire en 2016 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu de l'analyse effectuée dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que l'eau traitée est de très bonne qualité.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
11/04/2016	3	72	<3	16	54.5	7.70

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 60 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2016 :

- Désherbage naturel avec boue d'ail pour éliminer liseron sur les 2 étages et immersion du 2nd étage sur une période de 3 semaines

STATION DE SARLANDE

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Bourg

Mise en service : juillet 2013

Capacité nominale : 150 EH.

Taux de collecte : 75 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	9 Kg/j	23 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : Infiltration sur sol en place (second étage non étanche + billons).

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2016 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu de l'analyse effectuée dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que la qualité de l'eau traitée est très satisfaisante.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
11/04/2016		43	4	8.6	67.7	4

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 0 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères



Travaux engagés en cours de l'exercice 2016 :

- Plantation des roseaux
- Débouchage cheminée sur le lit n°1

STATION DE SARRAZAC

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : La Peyssie

Mise en service : juillet 2010.

Capacité nominale : 150 EH.

Taux de collecte : 70 % (il y a une 2^{ème} tranche)

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	9 Kg/j	23 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : fossé puis ruisseau Le Lavaud

Gestion de la station :

La station est gérée en régie



Rendement épuratoire en 2016 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que l'eau traitée est d'excellente qualité.

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
11/04/2016	<4	<30	<3	1.20	57.7	5.90

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 60 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2016 :

- Remplacement du compteur de la 2^{ème} chasse

STATION DE SAVIGNAC LEDRIER

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Château

Mise en service : janvier 2015.

Capacité nominale : 60 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	3.6 Kg/j	9 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : L'Auvézère

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2016 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que la qualité de l'eau traitée est correcte.



Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
05/04/2016	21	60	5	8.10	55.9	7
06/12/2016	9	88	14	18	72.3	6.5

Sous-produits :

Matières de dégrillage : Néant (peu d'abonnés de raccordés)

Travaux engagés en cours de l'exercice 2015 :

- Plantation des roseaux

- refixation chaînette maintenant auget de la 1^{ère} chasse
- approfondissement du tabouret de M. LEFEVRE

GLOSSAIRE :

EH : Equivalent habitant - rejet de 60g de DBO5 par jour

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène pendant 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

MES : Matière en Suspension

NK : Azote Kjeldhal

Pt : Phosphore total

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P202.2)

		Nombre de points	Points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Absence de plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet	0	
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	Oui : 10 Non : 0	10
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554.34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	Oui : 5 Non : 0	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) <i>(rappel : les 15 points de la PARTIE A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)</i>			
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographique définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253). La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	Oui : 10 Non : 0	10
VP.253	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 ^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	De 1 à 5	2
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné	De 0 à 15	12

	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 ^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.		
PARTIE C : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU RESEAU ET LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU (75 points) <i>Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général de collectivités locales. Ils doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :</i>			
VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	Oui : 10 Non : 0	
	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux	De 1 à 5	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, poste de refoulement, déversoirs...)	Oui : 10 Non : 0	
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	Oui : 10 Non : 0	
VP.259	Le Plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	Oui : 10 Non : 0	
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	Oui : 10 Non : 0	
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état du réseau, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	Oui : 10 Non : 0	
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 Non : 0	
	TOTAL	120	39

 Conformité de la collecte et de l'épuration des effluents (VP211)

En application du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, la conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration est caractérisée par un **indicateur de performance**.

PARAMETRES	l'Arrêté du 21 juillet 2015 Performances minimales des STEP des agglomérations devant traiter une charge brute de pollution organique inférieure à 1.2 KG/j de DBO5			Arrêté préfectoral pour la STEP de Lanouaille	Rendements moyens observés sur les stations de notre territoire (d'après bilans)	ST MEDARD D'EXCIDEUIL	LANOUAILLE	PAYZAC
	CONCENTRATION maximale à respecter, Moyenne journalière	RENDEMENT minimum à atteindre	CONCENTRATION Rédhibitoire, Moyenne journalière					
DBO5	35 mg/l	60%	70 mg/l	35 mg/l ou 88% avec rendement minimal de 60%		3mg/l 97.9 %	3 mg/l 99 %	4.5 mg/l 99.2 %
DCO	200 mg/l	60%	400 mg/l	125 mg/l ou 79% avec rendement minimal de 60%		37.5 mg/l 94.2 %	44 mg/l 94 %	52.5 mg/l 95.7 %
MES		50%	85 mg/l Lagunage : 150mg/l	40 mg/l ou 91% avec rendement minimal de 50%		3.5 mg/l 99.3 %	6 mg/l 98.2 %	8 mg/l 98.95 %
NTK				10 mg/l Ou 88%		1.70 mg/l 98 %	3.65 mg/l 95.9 %	7.9 mg/l 93.75 %

L'ensemble des filières est **conforme**, car elles respectent les prescriptions définies par les arrêtés.

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées (VP209)

En application du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, une filière est dite « conforme » si la filière de traitement des boues est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.

En 2016, 264 m³ de boues de la station de Payzac, soit 6.238 tonnes de matières sèches ont été évacués et épandus conformément aux plans d'épandage.

Indicateur = 100%

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

En application du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, le nombre de débordements et inondations d'effluents correspond au nombre d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux des débordements est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte

Taux de débordement des effluents chez les usagers	2016
Demandes d'indemnisation	0
Nombre d'habitants desservis (donnée INSEE)	2129
Taux de débordement des effluents (Nb / 1000 hab)	0

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

En application du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, est recensé le nombre de points de réseau de collecte des eaux usées nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseau de collecte des eaux usées, hors branchements.

	2016
Nombre de points du réseau EU nécessitant au moins 2 interventions / an	0
Longueur total réseau sur territoire	32,74 km
Taux : Nb / 100 km de réseau	0 %

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Fixation des tarifs en vigueur :

Le Conseil communautaire vote les tarifs concernant la part collectivité.

Aussi, pour l'exercice 2016, la délibération du 8 décembre 2011 fixe les différents tarifs et prestations aux abonnés.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA

Prix du service de l'Assainissement collectif :

Le prix du service comprend :

- une part fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, le prix de l'assainissement se décompose de la manière suivante :

	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017	Variation
Part fixe (€ HT/an)	95	120	26.32 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1.30	1.50	15.38 %
TVA	10 %	10 %	0 %
Redevance de modernisation des Réseaux (€ /m ³)	0.24	0.245	2.08 %

 Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³/an

Au 1^{er} Janvier 2016 : POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

	1 ^{er} janvier 2016
Part Collectivité (€ HT/an)	251
Redevance de modernisation des Réseaux (€ /m ³)	28.8
TVA 10 %	27.98
TOTAL (€ TTC)	307.78
MONTANT TTC DU m ³	2.56 €

Au 1^{er} Janvier 2017 : POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

	1 ^{er} janvier 2017
Part Collectivité (€ HT/an)	300
Redevance de modernisation des Réseaux (€ /m ³)	29.4
TVA 10 %	32.94
TOTAL (€ TTC)	362.34
MONTANT TTC DU m ³	3.02 €

 Dépenses d'exploitation (hors remboursement emprunts)

Dépenses de la collectivité :

- Total des dépenses liées à l'exploitation des réseaux et stations d'épuration : 92 455.98 € HT

Pour information :

- Dépenses liées aux remboursements d'emprunts : 129 283.10 €

Recettes d'exploitation

Recettes de la collectivité :

- Recettes liées à la facturation des abonnés (redevance assainissement collectif) :	176 688.71 € HT
- Redevance pour non raccordement	2 277.73 € HT
- Participation exceptionnelle du BP avant fusion :	131 614.00 € HT
- Aide à la performance épuratoire pour les stations d'épuration d'Angoisse, Lanouaille, St Médard d'Excideuil et de Payzac/ Savignac Lédrier	26 713.00 € HT
- Divers :	3 402.01 € HT

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2016, le service a reçu 1 demande d'abandon de créances et en a accordée 1 pour un montant de 218.75 €.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Investissements du service assainissement collectif

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

LANOUAILLE :

Réhabilitation de 7 regards

Coût : 6 745 € HT

Etat de la dette en 2016

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	1 149 559.33 €
Remboursements au cours de l'exercice	
dont en intérêts	26 013.25 €
dont en capital	103 269.85 €

Le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes s'est étendue aux communes de la Communauté de communes Causses et Rivières en Périgord, à l'exception de la commune de Savignac les Eglises.

L'encours de la dette de la Communauté de communes au 1^{er} janvier est donc augmenté par les emprunts réalisés, au titre de l'assainissement collectif, par les communes entrantes, soit un montant total de : **2 400 418.52 €**

Amortissements réalisés en 2016

Montant de la dotation aux amortissements :

	Section d'Exploitation	Section d'Investissement
Dépenses	163 905.33 €	73 583 €
Recettes	73 583 €	163 905.33 €

